



Note de présentation synthétique du budget primitif 2026 voté le 20 avril 2026

1- Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1^{er} janvier 2025, 731 habitants (population municipale) plus 16 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 747 Vironnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale de plus de 34 000 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2- Les priorités du budget

L'objectif de la municipalité est de maîtriser les charges de fonctionnement afin de permettre la préservation de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le budget de la commune s'élève à 1 075 414,58€ dont 81,04% est affecté à la section de fonctionnement et 18,96% à l'investissement.

Le budget est voté à l'équilibre, avec pour la section de fonctionnement un montant de 871 486,37€ et pour la section d'investissement un montant de 203 928,21€.

A- La section de fonctionnement

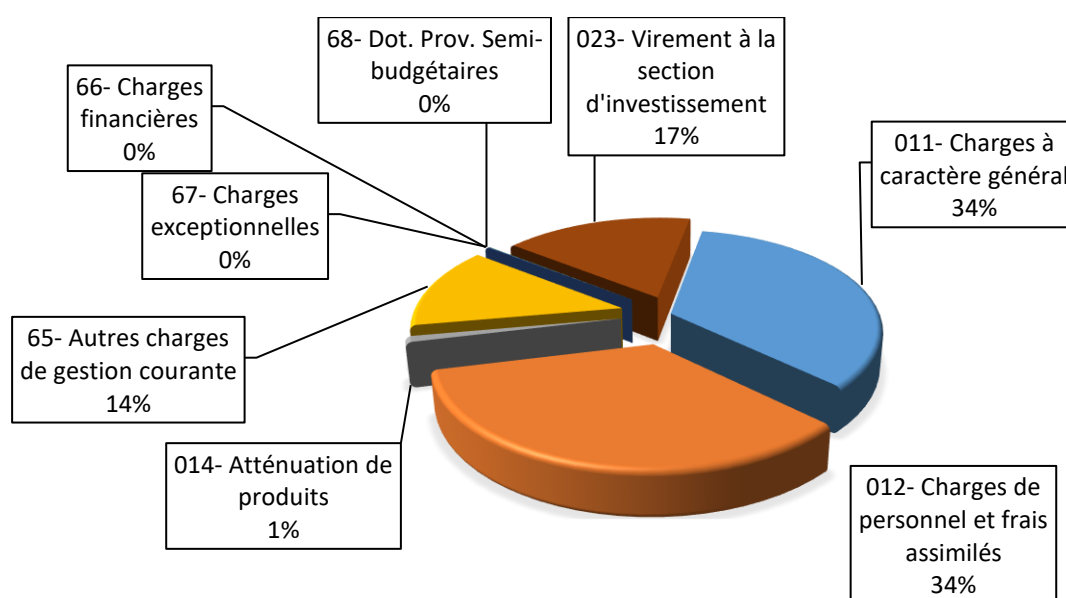
La section de fonctionnement 2026 s'établit pour un montant de :

- 871 486,37€ pour les dépenses (722 434,07€ de dépenses réelles et 149 058,30€ d'opérations d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)
- 871 486,37€ pour les recettes (521 929€ de recettes réelles et 349 557,37€ d'excédent reporté en 2026)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants	Pourcentages
011- Charges à caractère général	298 037,07	34,20%
012- Charges de personnel et frais assimilés	298 550,00	34,26%
014- Atténuation de produits	8 200,00	0,94%
65- Autres charges de gestion courante	116 597,00	13,38%
66- Charges financières	750,00	0,09%
67- Charges exceptionnelles	300,00	0,03%
68- Dot. Prov. Semi-budgétaires	0,00	0,00%
023- Virement à la section d'investissement	149 058,30	17,10%
TOTAL DEPENSES	871 492,37	100,00%

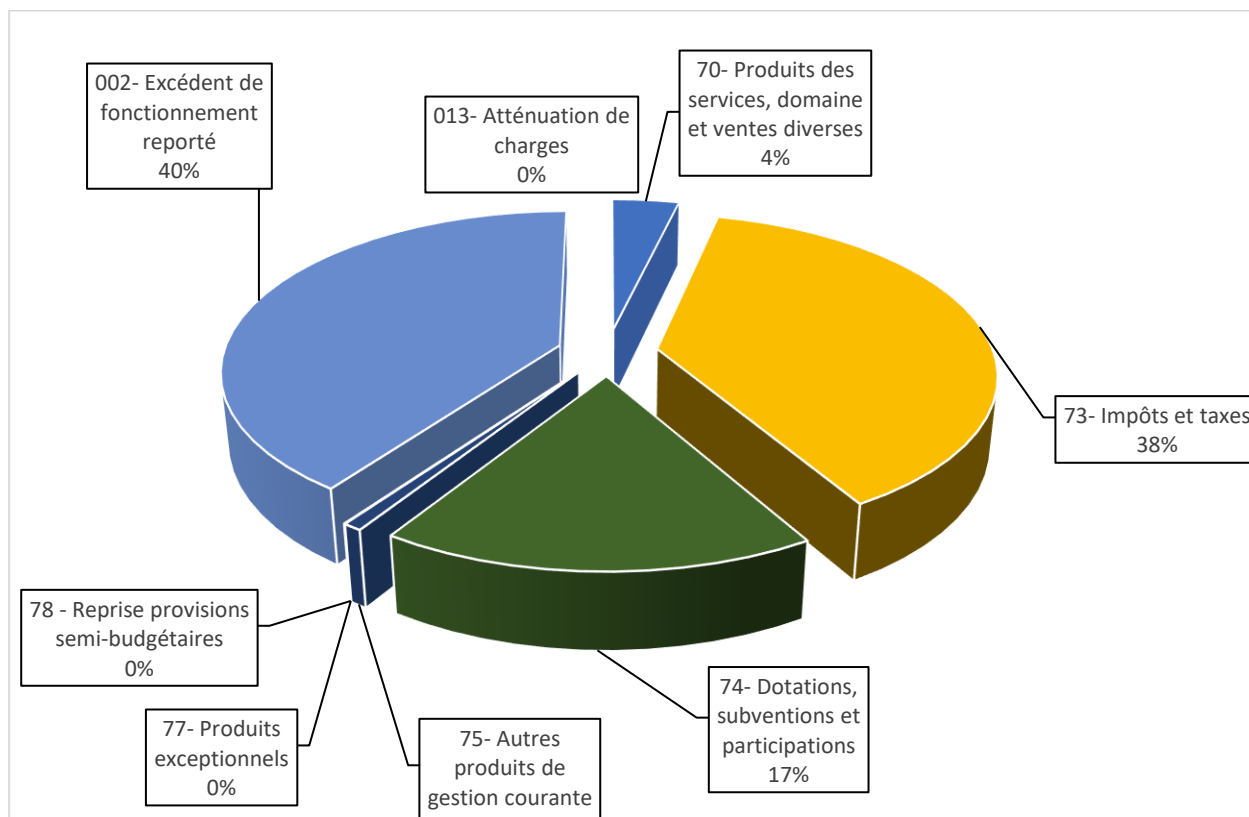


Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants	Pourcentage
013- Atténuation de charges	0,00	0,00%
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	32 400,00	3,72%
73- Impôts et taxes	330 000,00	37,87%
74- Dotations, subventions et participations	152 829,00	17,54%
75- Autres produits de gestion courante	6 700,00	0,77%
77- Produits exceptionnels	0,00	0,00%
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00%
002- Excédent de fonctionnement reporté	349 557,37	40,11%
TOTAL RECETTES	871 486,37	100,00%





B- La section d'investissement

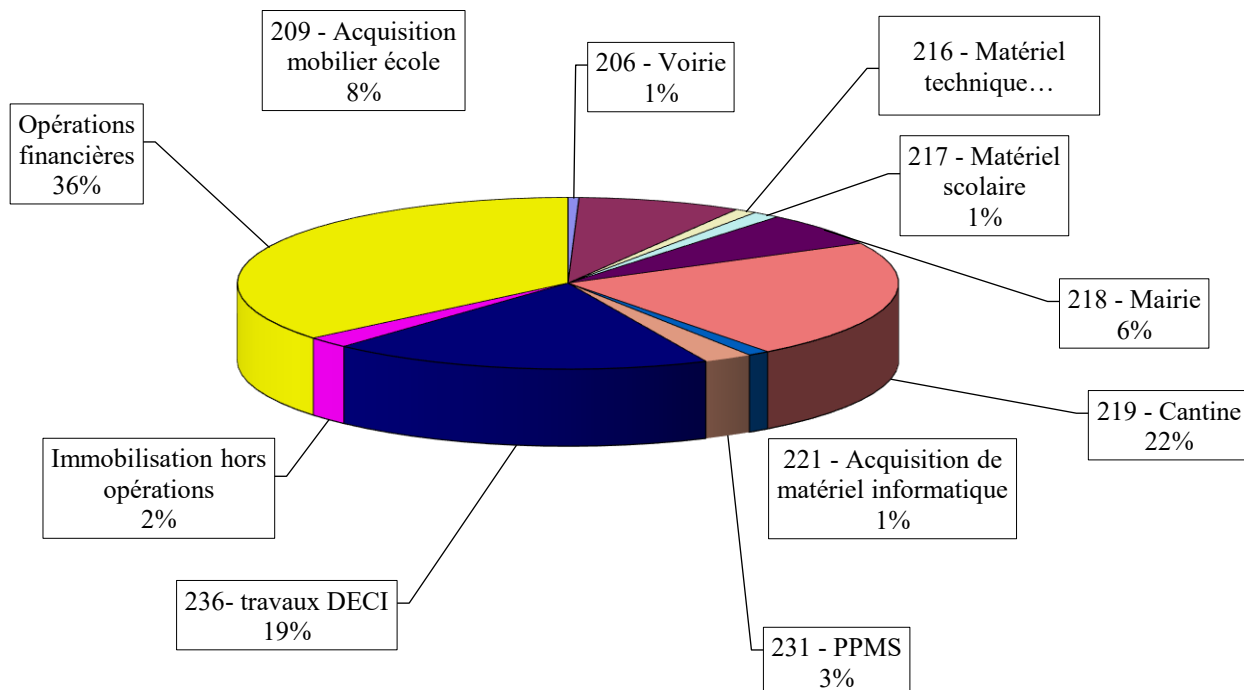
Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 203 928,21€ et se répartissent de la façon suivante :

- 136 300,00€ de dépenses réelles (*opérations, immobilisations hors opérations*)
- 67 628,21€ d'opérations financières

Les dépenses d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
179- Aménagement du Bourg	16 300,00 €	8%
206 - Voirie	1 000,00 €	0%
209 - Acquisition mobilier école	15 000,00 €	7%
216 - Matériel technique	2 000,00 €	1%
217 - Matériel scolaire	2 500,00 €	1%
218 - Mairie	12 000,00 €	6%
219 - Cantine	42 000,00 €	21%
221 - Acquisition de matériel informatique	2 000,00 €	1%
231 - PPMS	4 500,00 €	2%
236- travaux DECI	35 000,00 €	17%
Immobilisation hors opérations	4 000,00 €	2%
Opérations financières	67 628,21 €	33%
TOTAL DEPENSES	203 928,21	100%



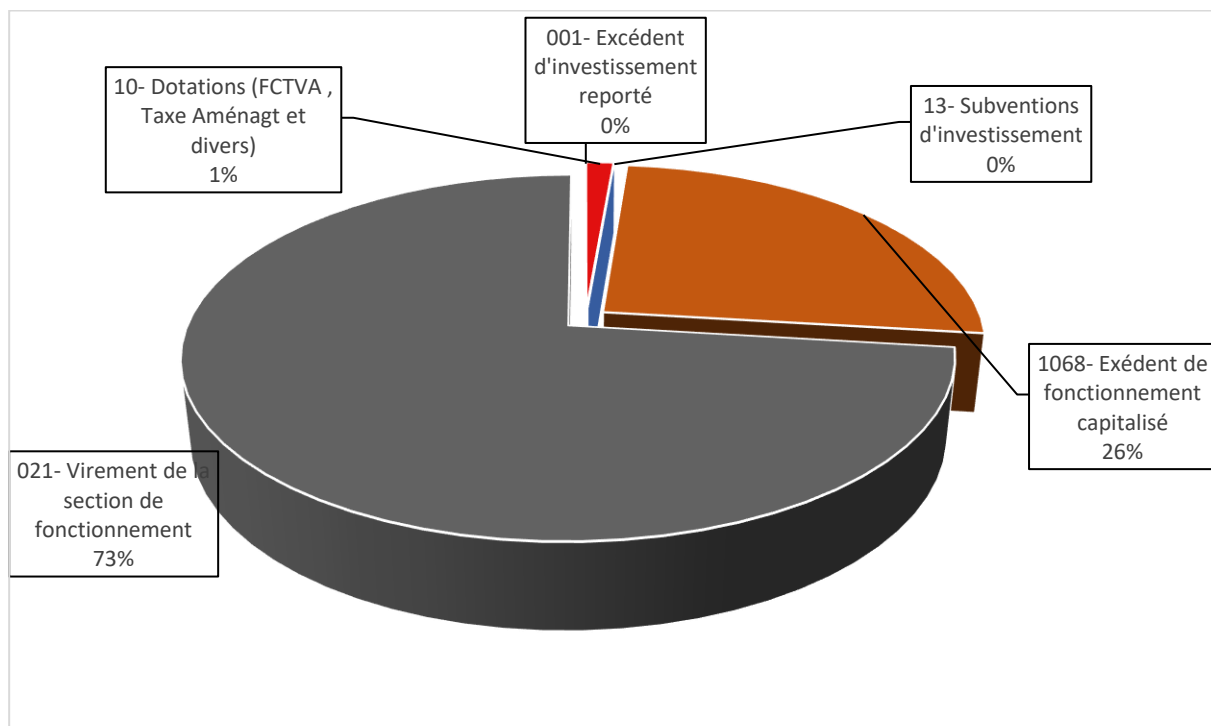
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 203 928,21€ et se répartissent de la façon suivante :

- 2 754,00€ de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- 149 058,30€ de virement de la section de fonctionnement.
- 52 115,91€ d'excédent de fonctionnement capitalisé

Les recettes d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
001- Excédent d'investissement reporté	0,00	0%
10- Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	2 754,00	1%
13- Subventions d'investissement	0,00	0%
1068- Exédent de fonctionnement capitalisé	52 115,91	26%
021- Virement de la section de fonctionnement	149 058,30	73%
Total RECETTES	203 928,21	100%



3- Les taux d'imposition 2026 :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2026. Il se présente de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
- Taxe d'habitation (maisons secondaires) : 10,02%

Taxes	2025	2026	Produits attendus
Taxe d'habitation	10,02%	10,02%	2024,00€
Taxe foncière bâti	40,38%	40,38%	269 537,00€
taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	33 944,00€
Total			305 505,00€

4- L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00

Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------	--

L'encours de dette au 31/12/2025 : 57 178,85€

Annuité 2026 (emprunts) :

- Remboursement du capital : 15 512,30€ (investissement)
- Intérêts : 719,36€ (fonctionnement)

Total : 16 231,66€

A ces emprunts, il faut ajouter les emprunts fait auprès du SDEER pour un montant total en 2026 de 15 718,20€

Année	Durée	Montant total	Annuité	Annuité restante
2026	2 ans	8 209,13	4104,56	0
2026	5 ans	47 621,62	9524,32	28 572,98
2026	5 ans	10 446,59	2 089,32	8 357,27
Total		66 277,34	15 718,20	36 930,25

5- Les effectifs de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2026, la commune emploie 4 agents titulaires et 3 agents en CDD.

Les charges de personnel pour l'année 2026 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants	Pourcentage
6218 - Autres personnel extérieur	65 000,00	21,77%
6332 - Cotisations versées au FNAL	300,00	0,10%
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00	1,00%
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00	0,17%
64111 - Rémunération principale	102 000,00	34,17%
64112 - Supp. Fam. de traite. & indemnité de résidence	100,00	0,03%
64113 - NBI	3 000,00	1,00%
64118 - Autres indemnités	10 000,00	3,35%
64131 - Rémunérations	30 000,00	10,05%
64132 - Suppl. familial et indemn de résidence	50,00	0,02%
64138 - Primes et autres indemnités	2 000,00	0,67%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	25 000,00	8,37%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	35 000,00	11,72%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00	0,33%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	5,02%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	0,33%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	1 500,00	0,50%
64731 - Versées directement	2 500,00	0,84%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,33%
6488 - Autres charges	600,00	0,20%
TOTAL	298 550,00	100,00%



